

Réf: CA2024/60

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024**

# DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2024

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 11 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

> Après en avoir délibéré,

## ⇒ DÉCIDE :

#### Article 1:

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juin 2024.

### Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 octobre 2024.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

~ 7 NOV 2024

:

PRESIDENCE

-7 NOV. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :